

# Effets de la laïcisation et de la mixité sur le nombre de femmes responsables d'établissements scolaires du Québec de 1958 à 1985

Claudine Baudoux

Volume 17, Number 1, 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/900684ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/900684ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (print)

1705-0065 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Baudoux, C. (1991). Effets de la laïcisation et de la mixité sur le nombre de femmes responsables d'établissements scolaires du Québec de 1958 à 1985. *Revue des sciences de l'éducation*, 17(1), 1–24. <https://doi.org/10.7202/900684ar>

Article abstract

This article describes the evolution, from 1958 to 1985, in the number of directors of primary schools, secondary schools, and colleges according to sex and status. From the data obtained, the author analyses the possible effects of the state's take over of the education system and of the generalization of mixed student groups. The author notes a decrease in the proportion of female directors in these educational institutions.

# Effets de la laïcisation et de la mixité sur le nombre de femmes responsables d'établissements scolaires du Québec de 1958 à 1985

**Claudine Baudoux**  
**Professeure**  
**Université Laval**

**Résumé** — Cet article décrit l'évolution du nombre de responsables d'établissements du primaire, du secondaire et du collégial selon le sexe et le statut civil, de 1958 à 1985. À partir des données recueillies, l'auteure analyse les effets possibles de l'étatisation du système d'éducation et de la généralisation de la mixité au niveau des élèves. Elle constate la baisse de la proportion des femmes responsables dans les établissements d'éducation.

— Une lectrice: Comment se fait-il qu'il y ait si peu de femmes à des postes de commande [dans le secteur de l'éducation]?

— Claire Kirkland-Casgrain: Lorsqu'une femme peut se consacrer entièrement à sa profession, (...) il n'y a aucune raison, si elle possède une préparation, une formation académique égale à celle de l'homme, qu'elle n'atteigne pas à un poste de commande (...). La création de nos régionales, en groupant nos instituteurs et institutrices dans de grandes maisons d'enseignement, donnera probablement à un bon nombre de ces dernières l'occasion de participer plus activement à toutes les manifestations de leur profession. Je ne doute pas qu'à l'avenir nous voyions de plus en plus d'institutrices accéder à des postes de commande».

Châtelaine, mars 1968.

La parution, en 1984, de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation traitant de la situation des femmes dans le domaine de l'éducation a mis en relief un phénomène paradoxal: la proportion des directrices diminue au primaire et au secondaire, et est relativement faible au collégial, alors que d'autres secteurs du domaine public ou du secteur privé connaissent un accroissement, très lent, certes, mais constant, de la proportion des femmes gestionnaires. Ce phénomène

est d'autant plus surprenant qu'il s'est produit au moment où le discours officiel au Québec semble reconnaître de plus en plus aux femmes des droits égaux à ceux des hommes. S'appuyant sur cette situation, le ministère de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur et de la Science, en collaboration avec 19 commissions scolaires et 12<sup>1</sup> collèges, ont mis sur pied des programmes pilotes d'accès à l'égalité, destinés à mettre fin, dans le domaine de l'éducation, à ce que l'on appelle désormais la discrimination systémique (David, 1986). Dans cette perspective, une analyse détaillée de la situation du personnel féminin des commissions scolaires a été menée en collaboration avec la Centrale de l'enseignement du Québec (M.E.Q.-C.E.Q., 1987). Les données sur lesquelles s'appuie l'étude conjointe M.E.Q.-C.E.Q., ainsi que l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (1984) remontent, pour le primaire et le secondaire, à l'année 1980-81, date de l'entrée en fonction du fichier PERCOS. De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (Legault et Goupil, 1987) a analysé la situation du personnel féminin des collèges et des universités. Le portrait statistique concernant les collèges se base sur les données de 1985-86 qui amalgament toutefois les gérants et le personnel cadre et hors cadre. Quant à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, il s'appuie, pour le collégial, sur les données de l'année 1981-82. D'autres travaux, comme ceux de Dumont et Fahmy-Eid (1986), de Thivierge (1981), de Létourneau (1982), de Denault et Lévêque (1975), de Dumont et Malouin (1983) ont décrit la place respective qu'occupaient les directrices et directeurs, tantôt religieux ou religieuses, tantôt laïcs ou laïques, au cours de certaines années.

Un examen statistique de la présence des directrices au primaire, au secondaire et au collégial, d'aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, s'avère nécessaire si l'on veut conférer davantage de perspective à ce mouvement de diminution de la présence féminine comme responsables d'établissements d'éducation. Est-ce que cette diminution est récente? constante? est-elle due, entre autres, à un départ massif des religieuses? à la baisse de l'importance du secteur privé? au développement de la mixité dans les établissements?

### ***Objectifs de la recherche***

Cet examen statistique vise trois objectifs: 1) vérifier si la diminution de la proportion de femmes responsables d'établissement est un phénomène récent ou s'il existe depuis de nombreuses années; 2) dans ce dernier cas, étudier les effets de l'étatisation du système d'éducation qui a accompagné la réforme scolaire sur cette diminution; 3) vérifier si la généralisation de la mixité explique la baisse de la proportion des femmes responsables.

### ***Méthodologie***

Étant donné qu'il n'existe aucune publication complète des statistiques selon le sexe et le statut civil du personnel de direction des établissements d'éducation au Québec, nous avons procédé à une cueillette de ces statistiques dans divers documents<sup>2</sup>. S'il est nécessaire de préciser, de décrire et de questionner les sources d'informations disponibles, c'est que ces sources nous imposent di-

verses contraintes aussi bien pour le primaire que pour le secondaire et le collégial.

Au primaire et au secondaire, les premières informations sur le personnel de direction apparaissent dans le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique*, en 1956-57. Auparavant, les directions d'école étaient confondues avec le personnel enseignant. Ces données de 1956-57 ne sont disponibles toutefois que pour le «personnel dirigeant» du secteur catholique public regroupant les directeurs et directrices avec les assistants directeurs et les assistantes directrices non titulaires de classe. Elles comprennent les directions d'études, les directeurs et directrices de département, les responsables de l'orientation, et autres personnes à l'emploi des corporations scolaires et participant au «Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire».

L'année suivante, nous disposons des données pour le secteur catholique public (sous contrôle) et privé (indépendant). Il faut attendre le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique* de 1958-59 pour avoir un tableau complet du système d'éducation québécois, comprenant à la fois les secteurs catholique et protestant, ainsi que les secteurs public et privé. Ces données nous fournissent des précisions sur le statut civil en distinguant, pour le secteur catholique, les religieux et les religieuses des laïcs et des laïques.

À partir de 1965, c'est le ministère de l'Éducation qui publie les statistiques sur le personnel oeuvrant dans le domaine de l'éducation. Jusqu'en 1972, les données amalgamant au primaire et au secondaire les secteurs catholique et protestant. Par «membres de la direction», on entend les personnes exerçant les fonctions de directeur de service, d'adjoint à la direction et autres personnes attachées à la direction. Ces personnes exercent ces fonctions dans les services suivants: l'administration pédagogique, l'enseignement régulier, l'enseignement à l'enfance inadaptée, les enseignements spéciaux, l'enseignement aux adultes, l'orientation professionnelle, les examens, le service social, la bibliothèque, le culte et la pastorale, les loisirs et les sports, la santé, la psychologie, l'enseignement par les techniques audio-visuelles et la recherche. De 1969-70 à 1971-72, il faut pour les commissions scolaires ajouter la fonction de cadre à cette liste.

Au collégial, les premières informations<sup>3</sup> sur le personnel de direction des établissements de cet ordre ou de ses ancêtres apparaissent dans le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique*, de 1958-59 jusqu'en 1961-62, et dans les *Statistiques de l'enseignement*, de 1962-63 à 1964-65. En effet, certaines statistiques sont disponibles sur l'enseignement secondaire classique et moderne indépendant, qui comprend les collèges classiques de garçons, les collèges classiques de filles, les instituts religieux de pères et de frères, les collèges secondaires modernes et les couvents lettres et sciences. Ces statistiques reprises dans le tableau 1 indiquent, même si elles traitent ensemble l'enseignement secondaire classique et moderne indépendant, un mouvement de baisse de la proportion des directrices: de 38 % en 1958-59 à 29 % en 1964-65.

Nous disposons également, dans le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique*, pour les années s'échelonnant de 1957-58 à 1959-60, des sta-

**Tableau 1**  
**Personnel de direction de l'enseignement secondaire classique  
 et moderne indépendant [1958-59 à 1964-65]**

années	religieux	religieuses	laïcs	laïques	total	% femmes
58-59	2 273	1 474	552	255	4 554	38
59-60	2 353	1 274	634	277	4 538	34
60-61	2 357	1 201	798	329	4 865	31
61-62	2 361	1 231	1 039	446	5 077	33
62-63	2 354	1 162	1 323	482	5 321	31
63-64	2 265	1 141	1 469	473	5 348	30
64-65	2 231	1 090	1 822	540	5 683	29

tistiques sur le personnel de direction de l'enseignement spécial: instituts de technologie, instituts spécialisés (arts appliqués, arts graphiques, marine, papeterie et textiles) et écoles de métiers (voir tableau 2). La proportion des directrices qui est de 4 % en 1957-58 est de 3 % en 1959-60.

Par la suite, le personnel de direction est amalgamé avec le personnel enseignant, et nous n'avons donc plus de précisions sur le personnel de direction pris isolément. Nous pouvons constater, à la lecture des tableaux 1 et 2, que la proportion des femmes diminue aussi bien dans l'enseignement régulier que dans l'enseignement spécial.

**Tableau 2**  
**Personnel de direction de l'enseignement spécial**

années	religieux	religieuses	laïcs	laïques	total	% femmes
1957-58	77	0	1 232	55	1 364	4
1958-59	79	0	1 323	51	1 453	4
1959-60	65	0	1 312	37	1 414	3

À partir de 1965, au fil des ans, le fichier du ministère de l'Éducation connaît des améliorations manifestes quant à la fiabilité des données, mais il présente une série de modifications qui ne facilitent pas le travail de recherche! Est-ce que les données obtenues sont complètes? est-ce que tous les établissements ont rempli le formulaire? Il semble qu'il faille répondre par la négative (Lavoie, 1974). De plus, les documents officiels sont peu loquaces sur la validation et la valeur de l'information publiée. Le taux des réponses varie parfois avec les questions (Lavoie, 1974). Certains «indéterminés» sont classés selon certains codes établis par SIMEQ sans que les utilisateurs des statistiques en soient informés. Parfois, les données sont en partie compilées au moyen d'une enquête téléphonique<sup>4</sup>. Par ailleurs, certaines séries chronologiques ne sont pas non plus comparables d'une année à l'autre parce que la définition accordée à certaines variables change, comme la définition de l'enseignement collégial ou la défini-

tion de poste de direction. Ainsi, la fonction retenue pour le personnel est, jusqu'en 1969-70, celle où la personne consacre le plus grand pourcentage de son temps, pour être par la suite définie par le plus haut degré hiérarchique qu'elle exerce, indépendamment de la proportion du temps qu'elle y consacre. Il y a donc en 1968-69, pour le primaire et le secondaire, un accroissement de la fonction «direction» de 36,7 % et une diminution de 3,3 % du personnel enseignant.

Autre biais possible: la douzième année du secondaire se retrouve tantôt avec le secondaire et tantôt avec le collégial. Avant 1967-68, les directions de la douzième année sont classées avec le collégial, mais après 67-68, les «Belles-Lettres» restent au collégial, alors que la douzième année est classée parfois dans le secondaire. Ce n'est qu'à partir de 1969-70 que toutes les douzièmes années sont systématiquement classées au secondaire.

Le problème le plus important, c'est qu'au primaire et au secondaire, les membres du personnel de direction regroupent, on l'a vu, tous les cadres de la commission scolaire de 1965 à 1972. Ces changements dans la catégorisation du personnel de direction peuvent avoir comme effet de biaiser les données dans le sens d'une accélération de la diminution de la proportion des directrices au cours de ces années. En effet, la proportion des directrices est traditionnellement plus élevée que celle des autres cadres des commissions scolaires.

Il est évident que tous ces changements ont eu un effet sur les statistiques publiées, sans que l'on puisse chiffrer exactement le niveau de biais de ces statistiques (Lavoie, 1974). Toutefois, cette incidence peut être considérée comme relativement mineure dans la mesure où le mouvement de diminution de la proportion des directrices est bien réel: on le retrouve pour le primaire et le secondaire en 1975-76, dès que les données ne retiennent plus dans la catégorie personnel de direction que les cadres des écoles.

Le tableau 3 fournit la proportion selon le sexe, le statut civil et le secteur des membres de la direction du collégial ou de ses ancêtres.

**Tableau 3**  
**Enseignement collégial: membres de la direction**

Années	Secteur Public				Secteur Privé			
	Religieux		Laïcs		Religieux		Laïcs	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1965-66	27	12	218	17	42	23	20	16
1966-67	17	10	75	23	23	5	18	7
1967-68	42	62	304	34	98	32	41	12
1968-69	125	65	373	48	52	33	36	87
1969-70	77	50	342	42	35	19	39	71
1970-71	62	34	387	65	33	12	33	49
1971-72	51	15	559	107	51	45	38	50

À partir de 1972, la distinction n'est plus établie à aucun des ordres d'enseignement entre laïcs (laïques) et religieux (religieuses), ce qui fait que nous ne pourrions plus suivre la diminution des effectifs de direction des communautés religieuses oeuvrant dans l'enseignement à partir de cette date. Fait surprenant à cette période de montée du féminisme au Québec: de 1972 à 1975, il semble n'exister aucune donnée sur la répartition selon le sexe du personnel de direction. Les statistiques de l'enseignement primaire et secondaire de 1977-78 fournissent *a posteriori* le total du personnel de direction des écoles pour les années 1972-73 à 1974-75, sans préciser la répartition selon le sexe. Pour le collégial, nous ne possédons aucune donnée ministérielle sur le sexe du personnel de direction, de 1972-73 à 1978-79, sauf pour 1976-77, où le nombre de cadres masculins serait de 412, et celui des cadres féminins de 24<sup>5</sup>. Le système PIC utilisé avant 1978-79 se restreint aux autres types de personnel que les postes de direction. Une analyse de la mobilité du personnel de direction des collèges a été publiée (DGEC, 1978), mais elle ne fournit malheureusement pas les données selon le sexe. Cette situation nous a conduite à recueillir les données manquantes à partir des annuaires de la Fédération des cégeps, de 1972-73 à 1977-78, en nous inspirant du système de classification SPOC.

Avec l'introduction du fichier SPOC pour le collégial en 1978-79, et avec l'introduction du fichier PERCOS pour les commissions scolaires, en 1980-81, les données deviennent plus fiables, puisque les établissements sont tenus de les remplir. Elles sont aussi plus complètes puisqu'elles permettent pour la première fois, au niveau collégial, de distinguer selon le sexe non seulement les niveaux de direction pris globalement, mais les postes mêmes considérés séparément. Le fichier PERCOS permet pour la première fois de distinguer, entre autres, le primaire du secondaire, les directeurs et directrices des directeurs adjoints et directrices adjointes.

### ***Situation globale de diminution de la proportion des directrices***

#### ***La situation au primaire et au secondaire***

Le tableau 4 présente la répartition selon le sexe du personnel de direction du préscolaire, du primaire et du secondaire, public et privé, catholique et protestant, de 1958-59 à 1984-85<sup>6</sup>.

La première constatation qui s'impose est celle de la diminution constante de la proportion du personnel féminin de direction du primaire et du secondaire tout au long de la période observée. Il aurait été intéressant de pouvoir remonter avant 1958-59 pour connaître l'année au cours de laquelle cette proportion a été la plus élevée. Nous ne saurons pas si 1958-59 constituait un sommet, ou, au contraire, si cette année s'inscrivait dans un mouvement de diminution relativement récent ou qui durait depuis longtemps.

Si le mouvement est constant, il s'est accéléré à certains moments. La première diminution importante (5 % en un an) accompagne la réforme de l'éducation en 1964-65. À partir de cette date, les directrices deviennent minoritaires.

**Tableau 4**  
**Répartition du personnel de direction, selon le sexe,**  
**dans les secteurs public et privé, catholique et protestant,**  
**au primaire et au secondaire**

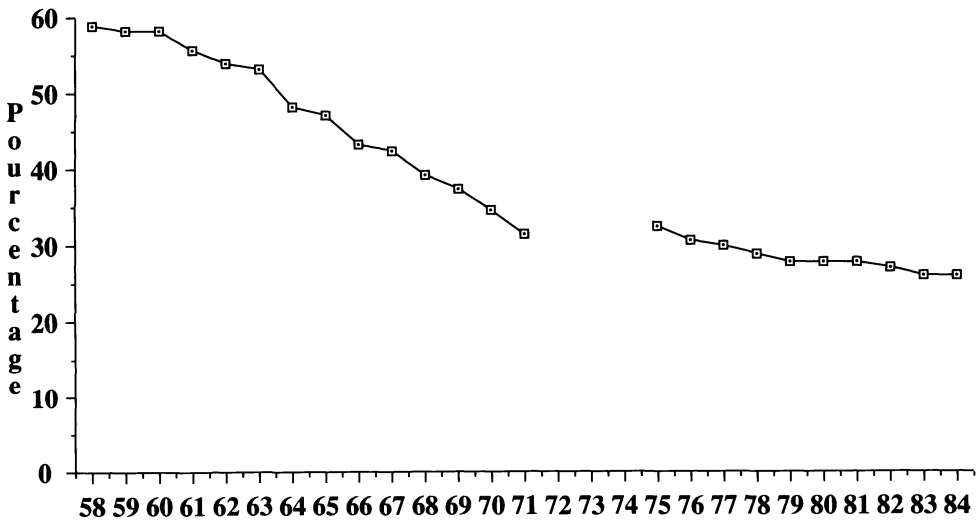
Années	Hommes	Femmes	Total	Proportion femmes
58-59	1 278	1 833	3 111	59
59-60	1 424	1 974	3 398	58
60-61	1 443	2 008	3 451	58
61-62	1 695	2 152	3 847	56
62-63	1 936	2 318	4 254	54
63-64	2 080	2 309	4 389	53
64-65	2 561	2 388	4 949	48
65-66	2 197	1 980	4 177	47
66-67	2 873	2 142	5 015	43
67-68	3 193	2 277	5 470	42
68-69	3 398	2 175	5 573	39
69-70	5 195	3 020	8 215	37
70-71	5 374	2 764	8 138	34
71-72	5 798	2 641	8 439	31
72-73	—	—	4 264	—
73-74	—	—	4 435	—
74-75	—	—	4 534	—
75-76	3 191	1 481	4 582	32
76-77	2 958	1 289	4 247	30
77-78	2 946	1 209	4 155	29
78-79	2 900	1 128	4 052	28
79-80	2 924	1 088	3 988	27
80-81	2 925	1 067	3 992	27
81-82	2 834	1 030	3 864	27
82-83	2 802	985	3 787	26
83-84	2 784	929	3 713	25
84-85	2 678	852	3 530	25

En 1965-66, il semble y avoir eu une baisse des postes, mais cette baisse n'a affecté que les directrices: le nombre de directeurs augmente en dépit de cette baisse globale des postes. En quatre ans, entre 1963-64 et 1966-67, la proportion des directrices baisse de 10 %.

En 1968-69, l'année où, comme nous l'avons vu, la fonction est recensée non plus par l'importance du temps qui y est consacré mais par le niveau hiérarchique occupé, l'on constate une baisse du nombre absolu des directrices, alors que ce nombre s'élève chez les directeurs. Nous pouvons donc en conclure que bon nombre de postes de direction étaient à ce moment-là des postes à temps partiel occupés surtout par des hommes, et que ces directeurs étaient donc bien positionnés pour le moment où les postes s'ouvriraient à temps plein.



En 1970-71 et 1971-72, le nombre absolu des directrices baisse, alors que le nombre de directeurs ne cesse de s'accroître. Nous ne disposons malheureusement pas de renseignements sur la période s'échelonnant de 1972 à 1975. À partir de 1975-76, nous détenons des précisions sur la répartition selon le sexe des seuls cadres des écoles. De 1975-76 à 1984-85, la proportion des directrices est passée de 32 % à 25 %, soit une diminution d'à peu près 1 % par an. La figure 1 illustre l'évolution de la proportion du personnel féminin de direction de 1958-59 à 1984-85 pour les secteurs public et privé, au préscolaire, au primaire et au secondaire, secteurs catholique et protestant.



**Figure 1.** Évolution de la proportion du personnel féminin de direction, secteurs public et privé, préscolaire, primaire et secondaire, catholique et protestant, de 1958 à 1984.

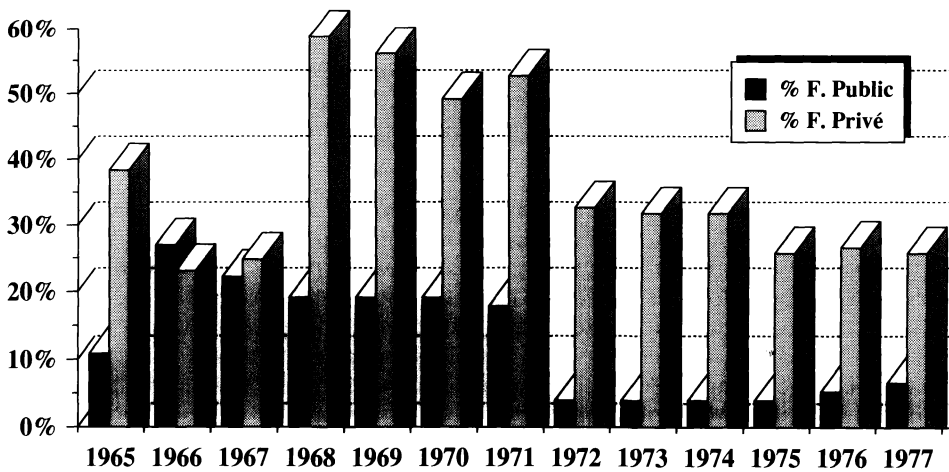
### *La situation au collégial*

Le tableau 5 ainsi que la figure 2 présentent la proportion du personnel féminin de direction du collégial, dans les secteurs privé et public de 1965-66 à 1977-78.

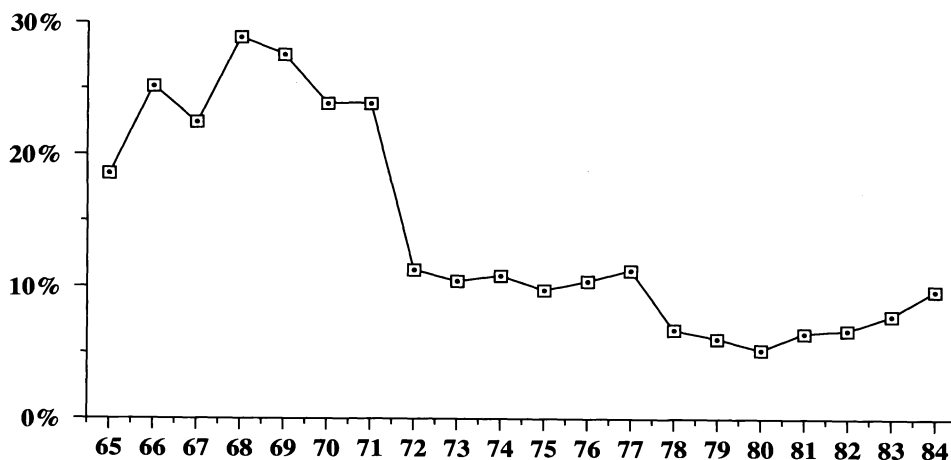
La première constatation qui s'impose à la lecture du tableau 5 et de la figure 2, c'est celle de la diminution constante de la proportion du personnel féminin de direction au collégial, depuis 1968-69. Cette diminution de la proportion des directrices est d'autant plus significative que, selon une étude de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC, 1978, p. 3), le nombre de cadres et hors-cadres a connu une croissance rapide au moment de la création du réseau et que, dès 1971-72, l'effectif tend à se stabiliser.

**Tableau 5**  
**Proportion de femmes aux divers postes de cadre du collégial,**  
**dans le secteur public et privé**

Années	Public et privé	Public	Privé
65-66	18	10	30
66-67	25	26	23
67-68	22	22	24
68-69	28	19	58
69-70	27	18	55
70-71	24	18	48
71-72	24	17	52
72-73	11	4	32
73-74	10	3	30
74-75	11	4	30
75-76	9	4	25
76-77	11	5	26
77-68	11	6	25



**Figure 2.** Évolution de la proportion des femmes cadres dans les cégeps de 1965 à 1977-78.



**Figure 3.** Proportion du personnel féminin de direction au collégial, dans le secteur public, de 1965 à 1984.

En ce qui concerne le secteur public considéré séparément, l'évolution de la proportion du personnel féminin de direction au collégial de 1965-66 à 1984-85 est présentée dans la figure 3.

Le mouvement de diminution est constant à partir de 1969 jusqu'en 1980-81. Il accuse une nette accélération entre 1971-72 et 1972-73. Après une quasi-stabilisation au cours des cinq années suivantes, le mouvement de diminution reprend, faisant en sorte que la proportion des directrices atteint son plus bas niveau en 1980-81. La situation ne s'améliore que lentement après cette année, soit de 5 % en 5 ans. Mais que signifie cette lente remontée de la proportion des directrices du collégial depuis 1981-82? Seule une analyse menée pour chacun des postes depuis 1980-81 pourrait nous éclairer à ce chapitre. Grâce au haut degré de précision fourni par le fichier SPOC, nous pourrions vérifier s'il y a eu augmentation de la proportion du personnel féminin dans chacun des postes de direction.

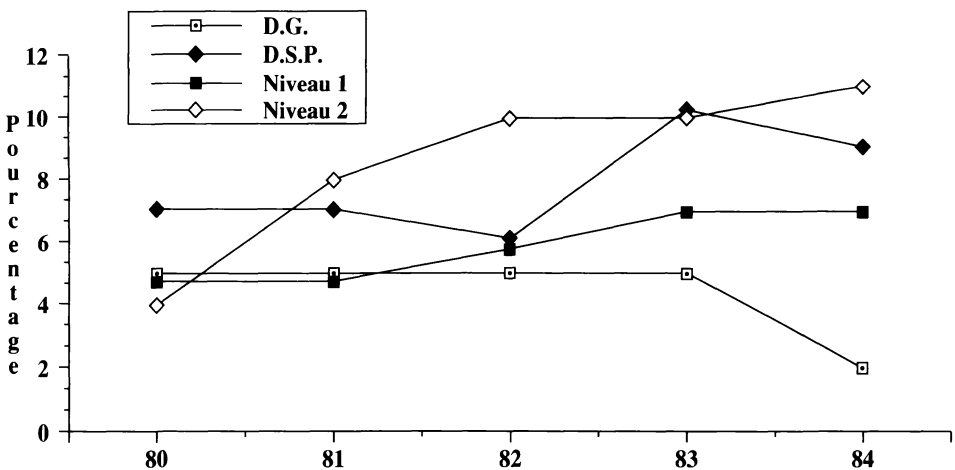
Avant d'entamer cette analyse, il convient d'examiner l'importance relative des postes de direction au collégial. Le poste le plus important au cégep est sans conteste celui de la direction générale qui est classé hors cadre. Ensuite, viennent, en principe, les cadres de niveau 1<sup>7</sup>: la direction des services pédagogiques, la direction des services aux étudiants, la direction des services du personnel, la direction des services financiers, la direction des services de l'équipement et le secrétaire général. Toutefois, la direction des services pédagogiques exerce les fonctions et pouvoirs de la direction générale en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière. De plus, elle est membre ex-officio du conseil d'administration et de la commission pédagogique du collège, selon la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ce poste est donc le deuxième en importance dans un collège. Les postes de niveau 2<sup>8</sup> sont des postes de coordonnateur ou d'adjoint à la direction des services pédagogiques. Ces

postes n'exigent que cinq années d'expérience pertinente à l'engagement, alors que les postes de niveau 1 en exigent huit.

En résumé, il existe quatre niveaux de responsabilité différents au collégial: 1) la direction générale; 2) la direction des services pédagogiques; 3) les autres cadres de niveau 1 (à savoir, la direction des services aux étudiants, la direction des services du personnel, la direction des services financiers, la direction des services de l'équipement et le secrétariat général); 4) les postes de niveau 2 (coordination ou adjoint-adjointe à la direction des services pédagogiques).

Quelle est l'évolution de la proportion des directrices générales de 1980-81 à 1984-85? La figure 4<sup>9</sup> permet de constater que la proportion des directrices générales est très faible, et qu'elle a diminué de 5 à 2 %. Si la proportion des femmes cadres a augmenté, ce n'est donc pas à ce premier niveau de pouvoir.

La figure 4 montre également une augmentation de 7 à 10 %, de la proportion des directrices des services pédagogiques, suivie d'une diminution au cours de la dernière année de 10 à 9 %. Il y a donc eu gain de 2 % en 5 ans. Ce n'est donc pas vraiment ici que les directrices ont fait leur gain global de 5 %. Qu'en est-il de l'évolution de la proportion de femmes occupant des postes de directions féminines niveau 1, autres que les directions des services pédagogiques? La figure 4 montre que les directrices ont augmenté leur proportion de 2 % en 5 ans, comme c'est le cas des directions des services pédagogiques, passant de 5 à 7 % des cadres de niveau 1.



**Figure 4.** Proportion de femmes aux divers postes de cadres du collégial, de 1980 à 1984.

Dès lors, il n'est guère surprenant de constater que la proportion des directrices de niveau 2 est passée de 4 à 11 %, soit une augmentation de 6 % en

5 ans. C'est donc grâce à ce niveau surtout que la proportion globale des cadres féminines de collèges a pu remonter au cours des cinq dernières années. À l'examen de ces résultats, il semble que la responsabilité ultime des collèges échappe de plus en plus aux femmes, alors que leur sont concédés quelques postes de cadres, surtout de niveau 2.

***Les effets de l'étatisation du système d'éducation  
sur la proportion des directrices***

*La situation au primaire et au secondaire*

Une des hypothèses qui vient à l'esprit pour expliquer cette diminution constante de la représentation féminine aux postes de direction du primaire et du secondaire est celle de l'étatisation du système d'éducation qui a causé la disparition brutale des directrices religieuses (et dans une moindre proportion des religieuses), qui auraient été remplacées par des laïcs et laïques. Qu'en est-il exactement?

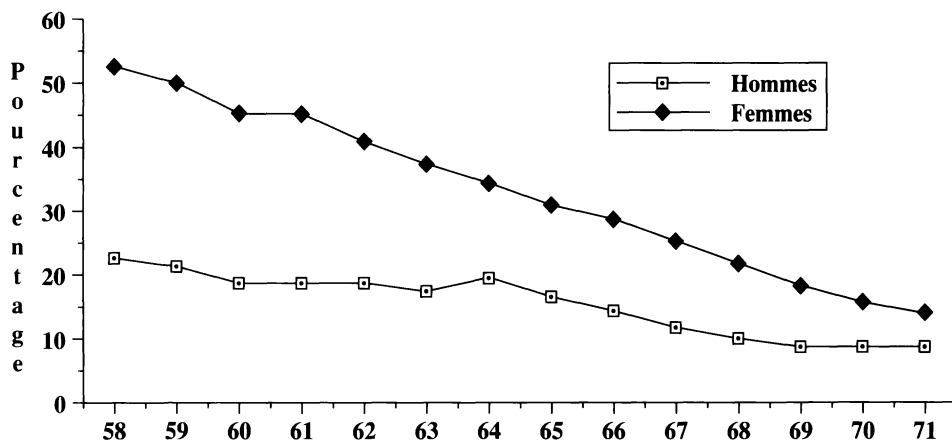
Le tableau 6 présente la répartition du personnel de direction selon le statut civil et le sexe dans les secteurs public et privé, catholique et protestant, au préscolaire, au primaire et au secondaire, de 1958-59 à 1971-72, date limite de la publication de ce type de statistiques.

Le tableau 6 souligne, effectivement, que la proportion des religieuses a baissé de 38 % en 14 ans. Alors qu'elles constituaient à elles seules la majorité du personnel de direction en 1958-59, elles ne formaient plus que 1 % des effec-

**Tableau 6**

**Répartition du personnel de direction selon le statut civil et le sexe  
dans les secteurs public et privé, catholique et protestant,  
au préscolaire, au primaire et au secondaire**

<b>années</b>	<b>% religieux</b>	<b>% religieuses</b>	<b>% laïcs</b>	<b>% laïques</b>
58-59	21	50	20	9
59-60	20	48	22	10
60-61	17	44	25	14
61-62	17	44	27	12
62-63	17	39	29	15
63-64	16	36	32	16
64-65	18	32	34	16
65-66	15	29	38	18
66-67	13	27	44	16
67-68	10	23	48	19
68-69	8	20	53	19
69-70	7	16	56	21
70-71	7	14	59	20
71-72	7	12	62	19



**Figure 5.** Proportion de personnel religieux de direction, secteurs privé et public, primaire et secondaire, de 1958 à 1971.

tifs en 1971-72. Au cours de la même période, les religieux ont connu également une baisse constante, de 21 % en 1958-59 à 7 % en 1971-72, soit une baisse de 14 % en 14 années. Cette baisse du personnel religieux de direction est bien illustrée dans la figure 5.

Si l'on considère l'ensemble du personnel religieux de direction, on constate une baisse: de 71 % qu'il était en 1958-59 à 19 % en 1971-72, soit une diminution globale de 52 %, en 14 ans. En 1964-65, au moment de la réforme scolaire, le personnel religieux de direction ne constitue plus que la moitié du total des effectifs. Cette baisse s'est accélérée entre 1967 et 1970. Ainsi, nous pouvons conclure qu'il y a eu laïcisation rapide du personnel de direction des écoles primaires et secondaires.

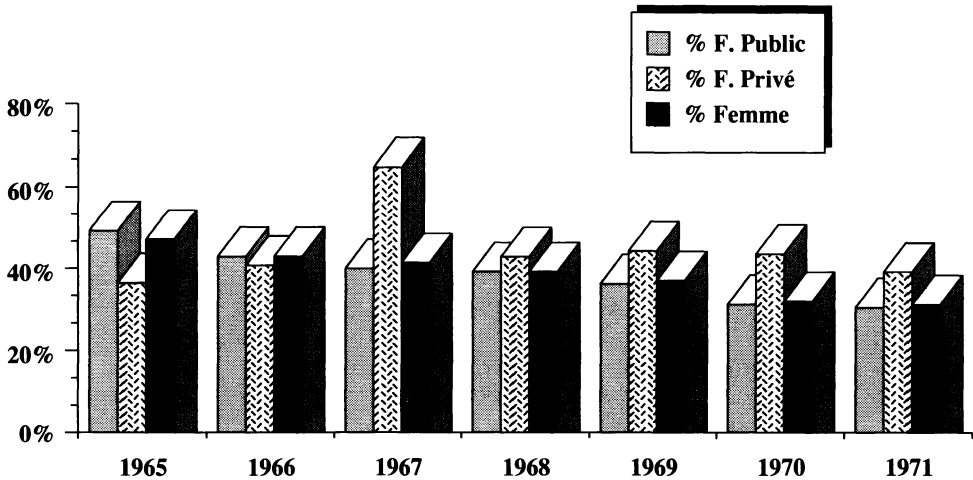
Examinons à présent si ce phénomène de laïcisation a été équivalent dans les secteurs public et privé. Le tableau 7 présente la répartition respective des directeurs et des directrices dans les secteurs public et privé, pour la période qui va de 1965-66 à 1971-72.

Du tableau 7, il se dégage des phénomènes de baisse rapide des effectifs dans certaines catégories de personnel, en particulier dans les années 1967-68 et 1968-69. Ces variations de proportions, en plus de la baisse constante de la proportion des effectifs féminins, sont particulièrement bien illustrées dans la figure 6.

En effet, l'on peut constater une montée importante de la proportion des directrices dans le secteur privé en 1967-68, ce qui signifie automatiquement

**Tableau 7**  
**Répartition des directeurs et des directrices**  
**dans les secteurs privé et public,**  
**de 1965-66 à 1971-72**

Date	Public		Privé		Total		Total
	H	F	H	F	Public	Privé	
1965	1 860	1 790	337	190	3 650	527	4 177
1966	2 538	1 917	335	225	4 455	560	5 015
1967	3 111	2 126	82	151	5 237	233	5 470
1968	3 325	2 121	73	54	5 446	127	5 573
1969	4 879	2 768	316	250	7 647	566	8 213
1970	5 676	2 538	298	226	8 214	524	8 738
1971	5 335	2 349	463	292	7 684	755	8 439



**Figure 6.** Répartition des directrices entre les secteurs privé et public, de 1965 à 1971.

une baisse équivalente de la proportion des effectifs masculins dans le secteur privé. Comment expliquer cette exception au phénomène de diminution régulière de la place des directrices? L'analyse des phénomènes de variations, non seulement selon le sexe mais également selon le statut civil (tableau 8), nous permettra de tenter quelques explications.

Pour cela, nous observerons l'année 1967-68 et 1968-69 selon le sexe, le statut civil et le secteur. En 1967-68, les religieux du secteur privé connaissent une baisse importante de 201 à 42. Puisque les directeurs du secteur public ont

**Tableau 8**  
**Répartition du personnel de direction**  
**du préscolaire, du primaire et du secondaire**

Années	Secteur Public				Secteur Privé			
	Religieux		Laïcs		Religieux		Laïcs	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1965-66	27	12	218	17	42	23	20	16
1965-66	351	1 086	1 509	664	243	106	94	84
1966-67	455	1 224	2 083	693	201	108	134	117
1967-68	511	1 183	2 600	943	42	52	40	99
1968-69	414	1 099	2 911	1 020	31	42	42	12
1969-70	486	1 170	4 393	1 598	118	121	198	129
1970-71	344	1 013	4 642	1 525	111	122	182	104
1971-72	356	844	4 979	1 505	192	182	271	110

augmenté la même année de 455 à 511, il se peut qu'il y ait eu transfert d'une partie des religieux du secteur privé au secondaire du secteur public. Il serait intéressant, à ce moment-ci, de faire une incursion dans les statistiques concernant l'enseignement collégial pour vérifier si les religieux du système privé, souvent des pères ou des frères dirigeant des collèges classiques, ne sont pas devenus directeurs de collèges ou de cégeps créés au cours de cette année.

Le tableau 9 montre qu'en 1967, les religieux du secteur public sont passés de 17 à 42, et que les religieux du secteur privé sont passés de 23 à 98. Il est donc probable qu'une partie des religieux qui ont quitté le secondaire ont obtenu des postes au collégial, surtout dans le secteur privé.

De 1966-67 à 1967-68, selon le tableau 8, les religieuses du secteur privé passent de 108 à 52. Si la diminution est moins draconienne que chez les frères, est-ce que cela signifie qu'elles auraient eu moins accès aux postes de direction du collégial? Le tableau 9 indique que les religieuses du secteur public passent de 10 à 62, alors que celles du secteur privé passent de 5 à 32, suivant en cela un peu le même mouvement que les religieux, mais de façon moins importante.

En 1968-69, selon le tableau 8, les laïques quittent les postes de direction du secteur privé (de 99 à 12) pour s'intégrer en partie dans ceux du secteur public (943 à 1 020). Peut-être certaines religieuses redevenues laïques ont-elles obtenu des postes de direction dans le secteur public, mais cela semble peu généralisé. L'examen du tableau 7 montre que certaines d'entre elles ont pu occuper des postes au secteur public du collégial, mais davantage dans les collèges privés.

Il reste à voir à qui a profité ce mouvement de laïcisation. Une autre hypothèse qui pourrait en effet être formulée maintenant, c'est que les directrices laïques et les directeurs laïcs ont remplacé les directions religieuses. L'examen du

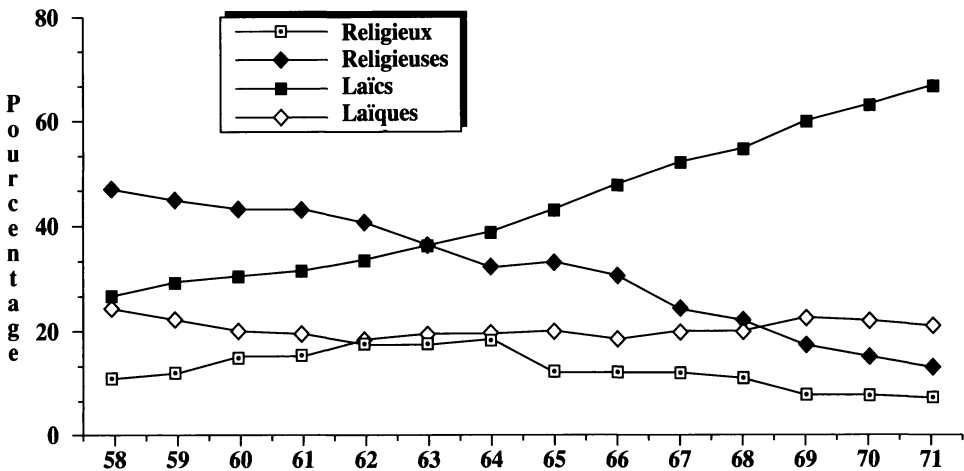


**Tableau 9**  
**Répartition du personnel de direction du collégial**

Années	Secteur Public				Secteur Privé			
	Religieux		Laïcs		Religieux		Laïcs	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1965-66	27	12	218	17	42	23	20	16
1966-67	17	10	75	23	23	5	18	7
1967-68	42	62	304	34	98	32	41	12
1968-69	125	65	373	48	52	33	36	87
1969-70	77	50	342	42	35	19	39	71
1970-71	62	34	387	65	33	12	33	49
1971-72	51	15	559	107	51	45	38	50

tableau 9 montre que ce sont surtout les laïcs qui ont bénéficié de cette laïcisation. Le pourcentage de directeurs laïcs a plus que triplé au cours des 14 années recensées, passant de 20 % à 62 %. Parallèlement, la proportion des directrices laïques n'a augmenté que de 9 à 19 %.

L'augmentation de la proportion des directeurs laïcs s'est surtout accrue au tournant de la réforme scolaire, où elle est de 21 % en cinq ans seulement. Quant aux laïques, non seulement leur augmentation n'a pas connu de hausse significative, mais leur proportion la plus élevée de 21 % se situe en 1969-70, et, paradoxalement, est sensiblement la même aujourd'hui. La figure 7 illustre ces mouvements concurrents de la répartition des effectifs du personnel de direction du système public.



**Figure 7.** Répartition du personnel de direction du système public, de 1958 à 1971.

La laïcisation est un phénomène qui a surtout accompagné une diminution accélérée de la proportion des directrices religieuses. Elle s'est avérée une laïcisation essentiellement masculine, au point où même en période d'ouvertures de postes, la proportion des laïques a régressé ou stagné (voir tableau 4).

#### *La situation au collégial*

Une des hypothèses qui vient à l'esprit pour expliquer la diminution de la représentation féminine aux postes de direction qui s'est passée au cours des années 70 est celle de la disparition brutale du personnel de direction religieux qui aurait été remplacé par des laïcs et laïques. Qu'en est-il exactement? Le tableau 10 présente la répartition du personnel de direction selon le statut civil et le sexe de 1965-66 à 1971-72, date limite de la publication de ce type de statistiques.

**Tableau 10**  
**Répartition selon le sexe et le statut civil**  
**du personnel de direction au collégial, secteurs public et privé**

<b>Années</b>	<b>% religieux</b>	<b>% religieuses</b>	<b>% laïcs</b>	<b>% laïques</b>	<b>% directrices</b>
65-66	19	9	63	9	18
66-67	23	8	52	17	25
67-68	23	15	55	7	22
68-69	22	12	50	16	28
69-70	17	10	56	17	27
70-71	14	7	62	17	24
71-72	11	7	65	17	28

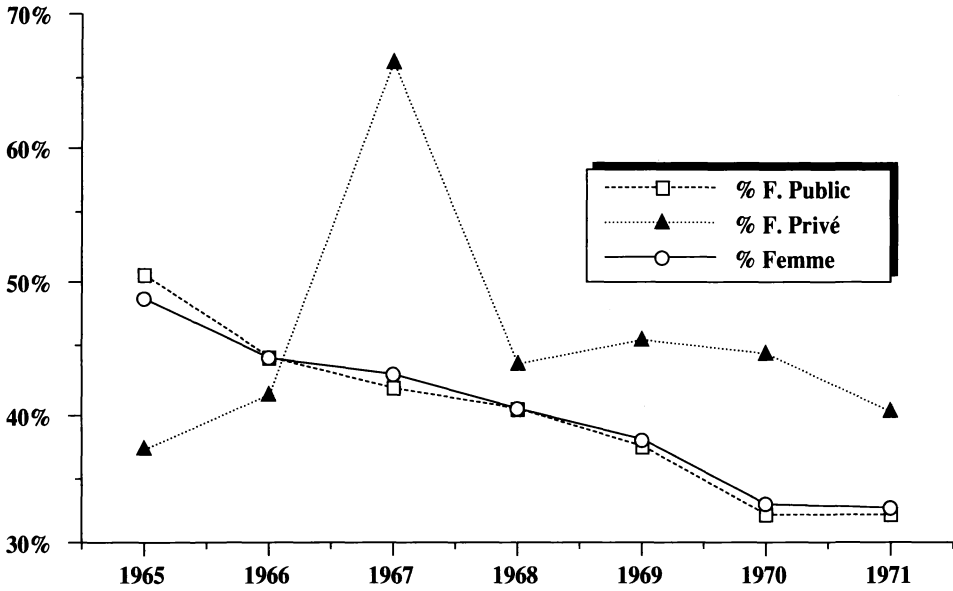
Le tableau 10 indique qu'en 1966-67, rien n'est encore joué. Mais en 1967-68, les directrices laïques perdent 10 % au profit des religieuses et des laïcs. L'année suivante, la proportion de directrices est la plus élevée de celles qu'on a relevées jusqu'ici (28 %). Ce résultat est dû à la montée des laïques de 7 à 16 % et au recul des trois autres catégories. Mais la proportion totale des directrices commence à baisser l'année suivante au profit des laïcs, alors que les laïques n'augmentent que d'un pour cent pour les trois années subséquentes. La figure 8 présente cette évolution des quatre groupes considérés.

Les laïcs ont toujours occupé une position enviable au collégial, position qui s'est maintenue au fil des ans; les religieuses sont à peu près restées dans la même proportion durant la période concernée, alors que les laïques ont occupé les postes laissés par les religieux. Par la suite, on l'a vu, c'est aux directeurs laïcs qu'a profité le phénomène de la laïcisation.

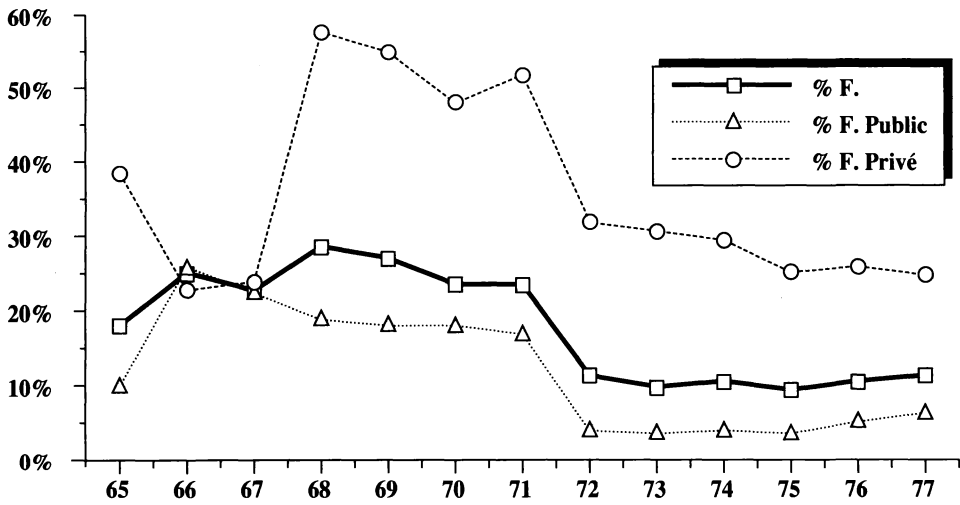
#### ***L'influence de la généralisation de la mixité*** ***sur la proportion des directrices***

#### *La situation au primaire et au secondaire*

Une autre hypothèse de cette sous-représentation des directrices pourrait résider dans le fait que la généralisation de la mixité, prônée par le *Rapport Parent*, serait davantage caractéristique du secteur public que du secteur privé. La



**Figure 8.** Répartition du personnel de direction des collèges privés et publics, selon le sexe, pour les années 1965 à 1971.



**Figure 9.** Proportion des femmes occupant des postes de directions dans les systèmes public et privé, de 1965 à 1977.

présence des directrices dans le secteur privé devrait être supérieure, puisqu'il comporte des écoles exclusivement réservées aux filles. Nous allons donc examiner dans la figure 9 la proportion des directrices dans le système public et dans le système privé.

Il convient de remarquer dans un premier temps que le système public n'a pas été équitable pour les femmes depuis 1965, époque à laquelle existait un certain équilibre des sexes. La proportion des femmes n'a pas cessé de diminuer, alors que dans le secteur privé, à partir de 1967, elle est restée relativement plus élevée que dans le secteur public.

Que conclure de cette comparaison? Il faut constater qu'il y a une certaine différence entre les secteurs public et privé quant à la répartition du personnel de direction selon le statut civil ou le sexe. En ce qui concerne l'hypothèse que nous nous posions d'une plus grande présence des femmes dans le secteur privé, où la mixité existe moins, elle s'avère fondée. Les problèmes d'accessibilité aux postes de direction pour les laïques du primaire et du secondaire sont plus aigus dans le secteur public que dans le secteur privé.

Mais le phénomène de la mixité n'a fait qu'accompagner l'exclusion des femmes aux postes de gestion au primaire et au secondaire. Il ne peut en effet constituer une véritable explication à la faible proportion de directrices qui oeuvrent dans les collèges, mais tout au plus un alibi. Cette situation signifierait alors qu'en milieu mixte, les hommes acceptent difficilement d'être dirigés par des femmes, alors qu'ils leur laissent contrôler des établissements réservés aux filles.

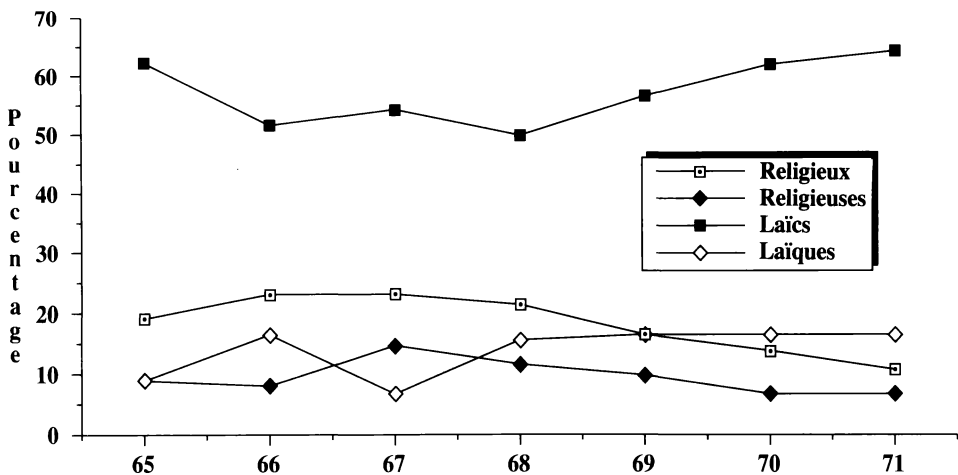


Figure 10. Répartition des directrices dans les secteurs privé et public, de 1965 à 1971.

*La situation au collégial*

Nous allons examiner à présent la situation prévalant au collégial à la lumière des données de la figure 10 concernant la proportion des directrices dans le secteur public et dans le secteur privé.

La figure 10 indique que le secteur privé a ouvert ses portes beaucoup plus aux directrices que le secteur public. Le phénomène s'est accéléré à partir de 1968 et s'est maintenu jusqu'en 1971-72 à la moitié des effectifs. De son côté, le secteur public a connu sa meilleure performance en 1966 pour diminuer constamment jusqu'en 1971-72. Par la suite, si le taux des directrices diminue proportionnellement de la même façon dans le privé que dans le public, la situation reste toujours plus favorable aux femmes dans le privé qui nomme de deux à trois fois plus de femmes dans son personnel de direction.

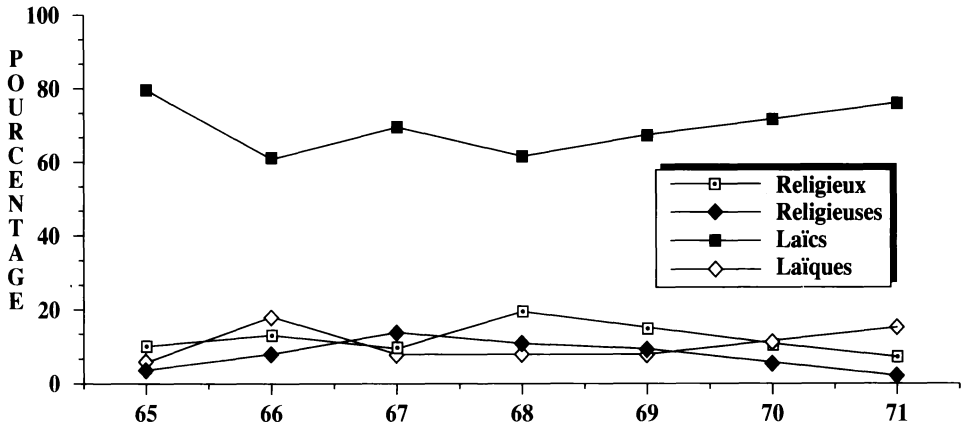
Il est possible que le fait que certains collèges privés soient féminins puisse expliquer l'accueil qui y est fait aux candidatures féminines. Mais, encore une fois, un tel raisonnement voudrait dire que les institutions mixtes devraient être automatiquement dirigées par des hommes.

Qu'en est-il de la répartition selon le sexe et le statut civil dans le secteur public? Le tableau 11 indique, avec plus de précision que la figure 10, qu'à l'enseignement collégial public, c'est en 66-67 que la proportion des directrices a été la plus élevée.

**Tableau 11****Proportion des directrices au collégial, selon le statut civil**

<b>Années</b>	<b>% religieux</b>	<b>% religieuses</b>	<b>% laïcs</b>	<b>% laïques</b>	<b>% directrices</b>
65-66	10	4	80	6	10
66-67	14	8	60	18	26
67-68	9	14	69	8	22
68-69	20	11	61	8	19
69-70	15	10	67	8	18
70-71	11	6	71	12	18
71-72	7	2	76	15	17

Les directrices laïques sont passées cette année-là de 6 % à 18 % du total des effectifs de direction. En 1967-68, la proportion des religieuses a augmenté de 8 % à 14 %, alors que la proportion des religieux et des laïques diminuait de 5 % et de 4 %, et que les laïcs reprenaient une partie des effectifs perdus lors de la montée brusque des laïques et de celle, plus réduite, des autres catégories. En 1968-69, nouveau renversement de la situation: la proportion des religieux passe de 9 % à 20 %, alors que la proportion des religieuses diminue de 3 %. Il semble dès lors que le mouvement de «masculinisation» a précédé, au collégial public, celui de la laïcisation du personnel de direction. Par la suite, les religieux et les religieuses ont vu leur importance décroître, alors que la proportion des laïcs et des laïques s'accroît, mais davantage chez les laïcs. La figure 11 permet de suivre cette évolution des quatre catégories mentionnées ci-dessus.



**Figure 11.** Répartition du personnel de direction des collèges publics, selon le sexe et le statut civil, de 1965 à 1971.

Pourquoi la proportion des directrices laïques dans le secteur public a-t-elle été la plus forte en 1966-67? Un examen des statistiques de l'ordre secondaire du tableau 7 a montré qu'il est probable qu'une partie des religieux qui ont quitté le secondaire ont obtenu des postes au collégial, surtout dans le secteur privé. Ce phénomène expliquerait les variations de proportions entre 1966 et 1968: l'avancée des religieux du secondaire dans l'enseignement collégial a pu freiner la montée de certaines laïques.

### *Conclusion*

Nous voulions vérifier certaines hypothèses de l'équipe de recherche GRADE<sup>10</sup> sur les effets de l'étatisation et de la généralisation de la mixité dans le secteur public sur la proportion des directrices. Nous avons vu que la laïcisation s'est avérée une laïcisation essentiellement masculine. Les directrices laïques du primaire et du secondaire ou du collégial n'ont, selon les données disponibles, jamais pu dépasser le maximum qu'elles constituaient respectivement en 1969-70, et en 1966-67. Ce sont les directrices religieuses qui ont le plus perdu de la laïcisation du domaine de l'éducation. Il restera maintenant, pour l'équipe de recherche, à cerner les facteurs qui expliquent que la laïcisation s'est réalisée au profit des directeurs laïcs. La situation semble vouloir lentement se corriger au collégial, mais cette correction se réalise surtout au niveau le plus bas de la hiérarchie et non à la direction générale.

En même temps, nous dégageons de nos analyses statistiques plusieurs conclusions. Au collégial, la «masculinisation» a précédé la laïcisation. Jusqu'en 1972, la laïcisation a profité aux laïques aux dépens des religieux, les deux autres groupes ayant maintenu plus ou moins leur position. Mais les directrices laïques

n'ont jamais pu dépasser le maximum de 27 % qu'elles constituaient en 1969-70, si l'on ne considère que les données depuis la création des cégeps. À moyen terme donc, la laïcisation a profité aux hommes laïcs.

Par ailleurs, les données statistiques nous ont montré qu'entre 1967-68 et 1977-78 le secteur privé a semblé plus accueillant au personnel de direction féminin aussi bien pour les ordres collégial, primaire que secondaire. Est-ce dû au phénomène qu'en milieu mixte les hommes ne souhaitent pas être dirigés par des femmes, ou qu'une direction en milieu mixte revient «naturellement» aux hommes? Que pour des représentations liées au maintien de la discipline, on jugeait l'autorité masculine plus ferme que celle des femmes? Dans cette optique, l'étude que l'équipe de recherche GRADE se propose de faire de la «passation des pouvoirs» à des directeurs dans certains collèges classiques dirigés par des directrices devenus cégeps par la suite pourrait nous apporter quelque éclairage à ce propos. Cette étude répondra, nous l'espérons, au vœu exprimé par le collectif Clio (Dumont, Jean, Lavigne et Stoddart, 1985, p. 434):

Des femmes avaient fait fonctionner pendant des décennies des bibliothèques, des écoles, des hôpitaux, mais ne réussissent pas à se maintenir dans les postes de cadres. À partir d'institutions féminines ou masculines déjà existantes, des cégeps sont créés, tels Rosemont, Saint-Laurent, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, etc. Quelques femmes, religieuses ou laïques, se retrouvent, dans un premier temps, à l'exécutif. Mais elles disparaissent rapidement, pour des raisons qui ne sont pas prêtes d'être éclaircies. De jeunes universitaires frais émoulus des universités viennent faire la leçon à des pédagogues reconnues, riches d'une longue expérience...»

**Abstract** — This article describes the evolution, from 1958 to 1985, in the number of directors of primary schools, secondary schools, and colleges according to sex and status. From the data obtained, the author analyses the possible effects of the state's take over of the education system and of the generalization of mixed student groups. The author notes a decrease in the proportion of female directors in these educational institutions.

**Resumen** — Este artículo describe la evolución del número de responsables de establecimientos en el primario, secundario y colegial según el sexo y el estado civil desde 1958 a 1985. A partir de los datos acumulados, la autora analiza los efectos posibles de la estatización del sistema de educación y de la generalización de la co-educación a nivel de los alumnos. La autora constata la baja en la proporción de las responsables femeninas en los establecimientos de educación.

**Zusammenfassung** — Dieser Artikel beschreibt die Entwicklung der Zahl der Schulleiter an Volks- und Höheren Schulen (ohne Kollegstufe) gemäss dem Geschlecht und dem Stand, zwischen 1958 und 1985. Von den gefundenen Daten ausgehend, analysiert die Verfasserin die möglichen Auswirkungen der Verstaatlichung des Schulsystems und der Verallgemeinerung der gemischten Klassen bei den Schülern. Sie stellt die Abnahme der Proportion der Schulleiter weiblichen Geschlechts fest.

## NOTES

1. Ce sont: Marie-Victorin, Édouard-Montpetit, Vanier, Baie-Comeau, La Pocatière, Montmorency, Lionel-Groulx, Joliette, Jonquière, Saint-Jérôme, Sherbrooke, Ahuntsic.
2. Les sources que nous avons consultées et croisées, et à partir desquelles nous avons élaboré nos résultats, sont les suivantes: Le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique*, de 1953-54 à 1961-62; les *Statistiques de l'enseignement*, de 1962-63 à 1964-65; les *Statistiques de l'enseignement (personnel)*, de 1965-66 à 1970-71 et de 1975-76 à 1979-80; *Hebdo-éducation*, de 1964-65 à 1969-70; le *Rapport du ministre ou ministre de l'Éducation*, de 1964-65 à 1968-69; *L'Éducation au Québec*, de 1971 à 1974; les *Statistiques de l'enseignement — données préliminaires*, de 1972-73, les *Bulletins statistiques de la DGEC*; *Les personnels des CEGEP en 1976-77*, ainsi que les *Bulletins statistiques. Recherche et développement. Le personnel des cégeps: catégories et corps d'emploi, sexe, âge, années de service, salaire moyen* (1978-79 à 1984-85), les *annuaires de la Fédération des cégeps*, de 1972-73 à 1977-78, ainsi que les données du fichier PERCOS à partir de 1980-81.
3. Ces données sont présentes dans les rapports du Surintendant de l'Instruction publique jusqu'en 1962. À partir de 1962-63, le document *Statistiques de l'enseignement* poursuit la publication des données du Surintendant de l'Instruction publique.
4. C'est le cas de l'année 76-77. C'est pourquoi nous avons recouru aux données des annuaires de la Fédération des cégeps. Le personnel de direction des cégeps régionaux a été comptabilisé dans la catégorie correspondante.
5. Rappelons que ces données ont été compilées par téléphone.
6. Notre collègue de l'UQTR, (Claire V. de la Durantaye, 1989, p. 93 et sq.) a signalé la diminution de la proportion des enseignantes et des élèves filles n'incluant pas le niveau universitaire et le secteur protestant de 1958-59 à 1966-67, mais dans des proportions beaucoup moins élevées. En ce qui concerne les enseignantes, elles passent de 59 à 42 %. Si les laïques augmentent leur proportion de 47 à 55 %, celle des religieuses baisse de 28 à 11 %. Quant à la proportion des enseignants, elle augmente de 41 à 58 %, passant de 13 à 28 % pour les laïcs et diminuant de 12 à 5 % pour les religieux. Les compilations pour les années subséquentes sont en cours.
7. Selon le règlement sur les conditions d'emploi des cadres et du personnel de gérance des collèges d'enseignement général et professionnel. Décret 1452-84, 20 juin 84 (Gouvernement du Québec, 1984).
8. Règlement, *Ibid.*
9. Les chiffres retenus sont les équivalents temps complet.
10. L'équipe Grade est composée de Claudine Baudoux, responsable, de Claire de la Durantaye, coresponsable, de Lysanne Langevin, Claudette Lasserre, Martine Matteau, Claire Dupriez, Céline Desjardins et Sylvie Girard. Cette équipe est subventionnée par FCAR et CRSH.

## RÉFÉRENCES

- Conseil supérieur de l'Éducation. (1984). *La situation des femmes dans le système d'enseignement: une double perspective*. Québec: Gouvernement du Québec.
- David, H. (1986). *Femmes et emploi: le défi de l'égalité*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- De La Durantaye, C. (1989). L'alternance féminin/masculin en éducation au Québec (1960 à 1964): Les contraintes économiques et les enjeux culturels. In C. Baudoux (Dir.), *Féminisation et masculinisation de la gestion* (p. 85-105). Québec: Université Laval, Cahiers de recherche du GREMF, no 29.
- Denault, B. et Lévêque, B. (1975). *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, et Sherbrooke: Presses de l'Université de Sherbrooke.
- Direction générale de l'enseignement collégial. (1978). *Bulletin statistique. Recherche et développement. Évolution quantitative et mobilité des personnels administratifs des cégeps. 1967-1977*. Québec: ministère de l'Éducation.
- Dumont, M. et Fahmy-Eid, N. (1986). *Les couventines*. Montréal: Boréal-Express.
- Dumont, M., Jean, M., Lavigne, M. et Stoddart, J. (1985). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles* (édition revue et corrigée). Montréal: Quinze.
- Dumont, M. et Malouin, M. P. (1983). *Évolution et rôle des congrégations religieuses enseignantes féminines au Québec. 1840-1900*. Montréal: Société canadienne d'histoire de l'église catholique.
- Gouvernement du Québec. (1984). *Règlement sur les conditions d'emploi des cadres et du personnel de gérance des collèges d'enseignement général et professionnel*. Décret 1452-84. Québec: Éditeur officiel.
- Lavoie, Y. (1974). *Les enseignantes du Québec 1965-66 à 1971-72*. Québec: ministère de l'Éducation, coll. Démographie scolaire.



- Legault, G. et Goupil, T.. (1987). *Portrait statistique du personnel des cégeps et des universités*. Québec: Gouvernement du Québec, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, coordination des services aux clientèles spécifiques.
- Létourneau, J. (1982). *Les écoles normales de filles au Québec*. Montréal: Fides.
- Ministère de l'Éducation et Centrale de l'enseignement du Québec. (1987). *Portrait statistique du personnel des commissions scolaires*. Québec: MEQ/CEQ.
- Thivierge, M. (1981). *Les institutrices laïques à l'école primaire catholique au Québec de 1900 à 1964*. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.